



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

Conseil du **21 septembre 2015**

Délibération n° 2015-0555

commission principale : **développement solidaire et action sociale**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Protection de l'enfance - Attribution de subventions aux associations et structures développant des actions spécifiques et conventions de partenariat**

service : **Direction générale déléguée au développement solidaire et à l'habitat - Pôle enfance et famille - Direction de la protection de l'enfance**

**Rapporteur** : Madame la Conseillère Runel

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : Mardi 1er septembre 2015

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : Mercredi 23 septembre 2015

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni, M. Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, M. Bérat, Mme Berra, MM. Blache, Blachier, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mme Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, M. Jeandin, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rantonnet, Mmes Reveyrand, Reynard, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : M. Butin (pouvoir à Mme Laurent), Mme Cochet (pouvoir à M. Jacquet), MM. Kabalo (pouvoir à M. Devinaz), Lavache (pouvoir à M. Geourjon), Rabehi (pouvoir à Mme Fautra).

Absents non excusés : M. Boudot.

**Conseil du 21 septembre 2015****Délibération n° 2015-0555**

commission principale : développement solidaire et action sociale

objet : **Protection de l'enfance - Attribution de subventions aux associations et structures développant des actions spécifiques et conventions de partenariat**

service : Direction générale déléguée au développement solidaire et à l'habitat - Pôle enfance et famille - Direction de la protection de l'enfance

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 26 août 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

**1 - Actions d'appui à la parentalité**

*- Poursuivre la collaboration avec la Caisse d'allocations familiales (CAF) : prolongation du dispositif "Vacances famille solidarité" (VFS)*

Le dispositif VFS est un dispositif partenarial entre la Métropole de Lyon et la Caisse d'allocations familiales qui s'inscrit dans le champ du soutien à la parentalité. Cette action vise à rompre l'isolement des familles les plus vulnérables et à favoriser le départ en vacances des enfants avec leurs parents.

Il est notamment destiné à rendre autonomes les familles dans leur accès aux loisirs et au départ en vacances, via un accompagnement social, un système d'épargne et de bonification financière.

A l'échelle des territoires, c'est aussi un outil collaboratif d'animation du lien social et familial, par l'organisation de sorties et de séjours familiaux dont les porteurs de projets sont les centres sociaux ou des associations à vocation solidaire et sociale (Amis du jeudi dimanche -AJD-), Secours catholique, etc.).

En 2014, l'enveloppe globale dédiée au financement de ce dispositif était de 347 443 €, le Département du Rhône a participé à hauteur de 77 000 € (soit 22 % du budget réalisé).

Le bilan des actions menées en 2014 s'établit de la manière suivante :

Sur les 650 projets reçus, 513 ont été financés, 41 ont été refusés et 96 projets ont été annulés par les porteurs des projets. Le nombre de projets a légèrement baissé alors que le nombre de familles participantes a augmenté.

4 811 familles ont participé aux sorties et week-ends contre 4 371 en 2012 et 4 743 en 2013. L'augmentation est continue et sensible. Majoritairement, il s'agit de sorties familiales à la journée, organisées par le secteur associatif solidaire, les centres communaux d'action sociale (CCAS), les centres sociaux : 4 257 sorties familiales ont été organisées en 2014 et 385 week-end.

15 familles ont bénéficié d'un séjour de vacances individuel et 19 d'un séjour en commun. Il est constaté que de nombreuses familles priorisent l'accès aux loisirs et leur participation à des sorties familiales au détriment d'un premier départ en vacances pour des raisons de capacité d'épargne.

Un comité technique composé des représentants de la direction de la protection de l'enfance du Rhône et des responsable et correspondant CAF du dispositif VFS, s'est réuni le 18 septembre 2014, il a confirmé la nécessaire reconduite des objectifs visés. En outre, les évaluations sociales rédigées par les travailleurs sociaux accompagnant les familles démontrent l'intérêt du dispositif vacances famille solidarité au titre de la mission de prévention qui incombe à la collectivité.

Pour 2015, il est proposé d'allouer 70 000 € pour la réalisation d'actions.

- *Consolider le partenariat avec l'Association départementale du tourisme rural (ADTR)*

Parmi les différentes actions qu'elle mène, l'ADTR propose des vacances et des accueils en week-end, dans un contexte familial et rural, à des enfants de 4 à 17 ans, confiés par leur famille ou par la personne physique ou morale qui en a la charge.

Les familles accueillantes affiliées à l'ADTR le sont après vérification des conditions d'accueil matérielles, sanitaires, morales et éducatives et après examen par la commission interne de l'ADTR du projet d'accueil du candidat. Les conditions de mises en œuvre de séjours pour mineurs sont définies par les dispositions de l'article L 227-4 du code de l'action sociale et des familles.

Les accueils de week-end sont rendus possibles par convention liant l'ADTR et la collectivité.

Le suivi des séjours sur sites est assuré par une animatrice employée à 0,19 équivalent temps plein (ETP). Celle-ci est chargée de déclarer les séjours familiaux auprès de la direction départementale de la cohésion sociale, d'effectuer un contrôle annuel des lieux d'accueil, d'exercer une mission de conseil et de soutien technique auprès des familles accueillantes. Elle propose aux accueillants des formations de soutien aux fonctions d'accueil en fonction des besoins repérés.

Le partenariat développé depuis plusieurs années entre le Département du Rhône et l'ADTR participe pleinement au dispositif de protection de l'enfance :

- il favorise le départ en week-end et en vacances de mineurs accueillis en maisons d'enfants à caractère social (MECS) et en famille d'accueil,
- il facilite l'application du droit aux congés des assistants familiaux,
- il participe au soutien des familles bénéficiaires d'un accompagnement social et, ou, d'une mesure d'action éducative administrative (AEA) ou d'une mesure d'assistance éducative en milieu ouvert (AEMO).

Le dispositif est constitué de 19 gîtes et 103 lits.

12 accueillants sont propriétaires agriculteurs et 7 sont propriétaires ruraux. 11 sont domiciliés dans les Monts du Beaujolais et 7 dans les Monts du Lyonnais.

En 2014, l'activité représente 6 702 journées d'accueil vacances et week-end et 822 enfants accueillis, contre 6 342 journées d'accueil en 2013 et 1 048 enfants. On observe une légère augmentation du nombre de journées et, conjointement, une diminution du nombre d'enfants accueillis. L'association ADTR explique cette différence par la durée plus longue des séjours.

28 mineurs ont bénéficié d'accueils périodiques de week-end. On note une baisse de 26 % du nombre d'enfants qui viennent régulièrement le week-end alors que la demande d'accueil relais pour des enfants accueillis en maisons d'enfants à caractère social (MECS), foyers et familles d'accueil est constante. Cette observation fera l'objet d'un examen attentif au cours de l'année 2015.

Un accueil en week-end de 2 nuits est facturé en moyenne 150 €.

Une convention définissant les modalités de partenariat entre l'ADTR du Rhône et le Département du Rhône a été signée au titre des années 2013 et 2014.

La subvention dédiée en 2014 a été affectée à la réalisation des objectifs définis dans l'article 1er de ladite convention.

Le bilan financier fait apparaître que le montant de la subvention versée en 2014 a représenté 52,5 % du total des frais consacrés à la mission contre 57 % en 2013.

Pour 2015, il est proposé d'allouer 6 000 € pour la réalisation d'actions.

*- Poursuivre le partenariat avec la fondation AJD - Maurice Gounon dans le cadre du dispositif Camp-vacances*

La fondation AJD - Maurice Gounon services vacances organise des séjours de vacances pendant les périodes d'hiver, de printemps et d'été à destination d'enfants âgés de 6 à 17 ans. Le partenariat avec les services sociaux des territoires de la Métropole existe depuis 1997.

Le but est de permettre à des enfants issus de familles en situation de précarité économique, familiale et sociale, de partir en vacances. En 2014, 75 % des familles sont monoparentales, 46 % d'entre elles sont sans emploi.

23 % sont parents au foyer ou perçoivent une pension d'invalidité et 60 % bénéficient de la couverture maladie universelle (CMU).

Ainsi, le coût des séjours est modéré, le contenu et les lieux d'hébergement circonscrits en Rhône-Alpes sont collectifs et associatifs.

Le taux d'encadrement, un adulte pour 3 enfants en moyenne, et l'expérience des animateurs, permettent l'accueil d'enfants et d'adolescents fragilisés.

95 % des enfants bénéficiaires des séjours sont domiciliés sur le territoire de la Métropole de Lyon, ce qui représente 128 enfants. 9 familles dont 22 enfants domiciliés sur la Métropole ont bénéficié du dispositif vacances familles. 50 % des inscriptions sont réalisées via des travailleurs sociaux des Maisons du Rhône.

La moyenne de remplissage des séjours est de 86 % avec une baisse de l'activité constatée sur les séjours de juillet et août. Il est également observé que les inscriptions sont tardives et fragilisent la constitution des équipes.

Un rapprochement entre le dispositif AJD et les services enfance est encouragé dans le cadre du conseil technique de la direction de la protection de l'enfance.

Le rapport d'activités 2014 rappelle que le Département du Rhône a apporté son soutien à hauteur de 43 % (soit 90 000 € sur un montant total de 210 000 € pour l'ensemble des projets), que les familles participent à hauteur de 11 % et que la part d'autofinancement de la fondation AJD s'élève à 14 %.

La volonté de la fondation AJD est de s'adresser aux familles les plus en difficulté en s'appuyant sur une collaboration étroite avec les Maisons du Rhône (MDR) et l'ensemble des travailleurs sociaux de la Métropole de Lyon. L'augmentation du coût de séjour due à un ajustement sur le coût de la vie pénalise les familles en difficulté.

Une convention définissant les modalités de partenariat avec la fondation AJD - Maurice Gounon a été signée au titre des années 2013 et 2014.

Pour 2015, il est proposé d'allouer 86 400 € pour la réalisation d'actions.

*- Soutenir la Cellule des activités de la prévention spécialisée (CAPS)*

La CAPS, mise en place par le service de prévention spécialisée de la Fondation AJD - Maurice Gounon, permet, au travers de 3 ateliers (vélo, menuiserie et peinture) d'offrir des journées de travail à des jeunes en difficulté, en recherche d'insertion sociale et professionnelle.

Il s'agit d'un dispositif spécifique qui propose à des jeunes, soutenus par les équipes d'éducateurs de rue, d'enclencher une dynamique d'insertion par le biais d'activités d'utilité sociale. Celles-ci s'exercent, depuis 1998, dans le domaine de la promotion des déplacements à vélo, à partir d'un atelier mobile et d'un atelier fixe situés à Caluire et Cuire. Elles se sont enrichies, en 2002, d'un atelier menuiserie, dont l'objet est la remise en état de meubles mis à disposition par la brocante AJD et, en 2011, d'un atelier peinture. Cet atelier, ouvert à titre expérimental s'est poursuivi avec la réalisation de travaux confiés par des collectivités territoriales et des bailleurs sociaux. Il est réservé à des jeunes de 16 à 21 ans qui rencontrent des difficultés pour s'inscrire ans les parcours d'insertion proposés par les missions locales.

Ces activités, vecteurs de socialisation, facilitent la progression du jeune dans son parcours d'insertion et développent ses capacités d'acquisition et d'apprentissage. En 2014, 151 jeunes ont participé à ces chantiers permanents pour tester, enrichir et développer leurs aptitudes sociales et préprofessionnelles. Au total, ce sont 6 102 heures de travail qui ont été effectuées.

Durant les vacances scolaires, les ateliers pro-vélo et menuiserie accueillent des jeunes scolarisés, lorsque leurs établissements sont fermés. Hors vacances scolaires, des jeunes de 16 à 17 ans déscolarisés peuvent fréquenter ces ateliers.

Les équipes métropolitaines de prévention spécialisée et les services associatifs conventionnés prennent appui sur les activités de la cellule des AJD.

Au vu de l'intérêt de ces ateliers pour des jeunes en risque de rupture sociale, il est proposé une contribution à ce dispositif pour un montant de 120 000 €.

*- Mettre en œuvre les "visites médiatisées"*

L'article 375-7 du code civil, modifié par la loi du 5 mars 2007, prévoit que le juge des enfants peut décider d'un droit de visite des parents exercé en présence d'un tiers. Ces visites sont dites médiatisées et ont pour objectif de favoriser le lien parent-enfant. Elles permettent également de sécuriser des temps d'échanges de l'enfant avec ses parents.

Ce type d'accompagnement peut également être proposé par les services de l'aide sociale à l'enfance comme appui à une mesure.

Les modalités de mise en œuvre sont définies dans un référentiel élaboré dans le cadre du deuxième schéma de protection de l'enfance du Département du Rhône, élaboré en 2008.

Si la majeure partie des visites médiatisées est organisée par les services de Maisons du Rhône, 3 associations agréées par le Préfet interviennent également à ce titre : Colin Maillard, Trait d'union et l'Investigation et accompagnement éducatif/Association départementale pour la sauvegarde de l'enfance adolescence 69 (IAE/ADSEA 69).

Une réflexion est engagée sur une organisation territoriale favorisant une meilleure gestion des ressources et permettant d'harmoniser les financements des 3 structures. A ce jour, il convient toutefois de renouveler la convention avec Colin Maillard, les 2 autres structures étant financées à l'acte.

Dans le cadre des mesures de protection de l'enfance, le Département du Rhône a confié, depuis 2007, à l'association Colin Maillard, située 16 bis, rue Émile Decorps à Villeurbanne, la mise en œuvre de :

- visites médiatisées, avec un exercice du droit de visite en présence permanente d'un tiers professionnel spécialisé,
- visites accompagnées avec un encadrement qui vise à faciliter la rencontre entre les enfants et leurs parents dans l'exercice du droit de visite,
- temps d'échanges encadrés entre l'enfant, l'assistant familial et les parents, pour les enfants accueillis en famille d'accueil.

Les visites en présence d'un tiers sont principalement ordonnées par une autorité judiciaire (article L 375-7 du code civil) ou proposées par les services de l'aide sociale à l'enfance pour favoriser les relations parents-enfants.

- 20 € par temps d'échange,
- 43 € de l'heure pour une visite accompagnée,
- 65 € de l'heure pour une visite médiatisée.

Dans le cadre, de la convention entrée en application le 6 mars 2014, l'association Colin Maillard a effectué en 2014 :

- 1 014 heures de visites accompagnées,
- 50 heures de visites médiatisées,
- 123 temps d'échanges encadrés.

Au total, 580 rencontres ont été organisées pour des enfants confiés à l'aide sociale à l'enfance du Rhône contre 761 en 2013. 95 % des bénéficiaires sont domiciliés sur le territoire de la Métropole de Lyon.

La part des visites accompagnées est majoritaire.

Le nombre d'actes a baissé de 24 % en comparaison avec l'année 2013. L'association Colin Maillard explique cette baisse par l'effet de la réorganisation territoriale et par des mouvements de personnels internes à l'association. Elle pointe aussi la nécessité de renouveler la communication en direction des nouveaux travailleurs sociaux des services enfance. Ce dernier point sera revu en 2015 avec le service accueil et accompagnement de la direction de la protection de l'enfance.

Le projet de nouvelle convention portant sur l'année 2015 reprend les modalités d'organisation adoptées en 2014.

Pour 2015, la contribution financière de la Métropole est limitée à 60 000 € pour la réalisation des visites.

## **2 - Action en faveur des publics spécifiques**

### *- Poursuivre la convention avec Forum réfugiés/Cosi*

Dans le cadre de son partenariat avec la Métropole de Lyon, l'association Forum réfugiés/Cosi met en œuvre 3 actions pour répondre aux besoins des publics spécifiques reçus sur le territoire de la Métropole de Lyon et aux besoins d'information et de formation des professionnels de terrain.

Dans le cadre de son étroite collaboration avec la mission d'évaluation et d'orientation des mineurs isolés étrangers (MEOMIE), la structure accueille, accompagne ce public spécifique par la réalisation d'un diagnostic, d'une aide à la constitution de dossiers pour les demandeurs d'asile et les apatrides.

Elle participe au dispositif "d'hébergement des jeunes majeurs en demande d'asile" en lien avec la Métropole de Lyon et la Préfecture, en favorisant leur accès aux droits et aux dispositifs de droits communs.

Enfin, elle offre aux professionnels de la MEOMIE et des Maisons du Rhône la possibilité de se former et de s'informer sur les droits des étrangers par le biais de conseils techniques et d'interventions sur site.

Pour 2015, il est proposé d'allouer 28 500 € pour le financement de ce partenariat.

### *- Prolonger la collaboration avec Unis-Cité par le renouvellement de la convention annuelle*

Dans le cadre de son activité, l'association recrute des jeunes en "service civique".

Dans le cadre d'une convention nationale de partenariat entre le défenseur des droits de l'enfant, Unis-Cité et la Métropole de Lyon, 4 jeunes en service civique seront missionnés pour promouvoir les droits de l'enfant, le droit à la non-discrimination ainsi que le rôle et les fonctions du défenseur des droits. Présents au sein de collèges, de centres d'apprentissage, de foyers de l'aide sociale à l'enfance durant l'année, ces "jeunes ambassadeurs des droits auprès des enfants" bénéficieront de l'appui des 3 parties signataires :

- Unis-Cité pour le recrutement et le suivi employeur,
- le défenseur des enfants pour la formation, le tutorat et les objectifs et le contenu de la mission,
- la Métropole de Lyon pour les aspects logistiques et techniques.

Pour 2015, il est proposé d'allouer 15 000 € pour le financement de ce partenariat.

### *- Formaliser la collaboration avec l'Escale lyonnaise, pour sa prestation de restauration auprès des mineurs isolés étrangers*

Comme l'indique la circulaire Taubira de mai 2013 (n° NOR : JUSF1314192-C), la prise en charge des mineurs isolés étrangers requiert, outre l'évaluation de leur situation et leur orientation, leur mise à l'abri.

Sur le territoire de la Métropole, 300 mineurs isolés sollicitent la MEOMIE annuellement et plus de 200 sont effectivement pris en charge. À leur arrivée, les jeunes de moins de 15 ans sont orientés majoritairement vers l'Institut département de l'enfance et de la famille (IDEF), les plus de 15 ans sont quasiment tous orientés vers un hôtel.

Si la décision de justice aboutit favorablement pour le jeune, la MEOMIE devra lui trouver une solution d'hébergement dite pérenne : MECS, foyers pour adolescents, foyers de jeunes travailleurs (FJT), hôtels, autres, etc.

Quel que soit le type d'accueil dont ils bénéficient, tous les jeunes mineurs pris en charge à l'hôtel, prennent leur repas à l'Escale lyonnaise. Au regard de la capacité de son réfectoire, de sa centralité (Lyon 6°), de la diversité des modes d'accès, une collaboration étroite a été mise en œuvre pour permettre à ces jeunes de bénéficier de repas équilibrés midi et soir tous les jours de l'année.

Le coût de cette prestation de restauration auprès des mineurs isolés étrangers est de 6,50 € par repas. La convention qui est proposée permettra un suivi mensuel des prises en charge et la maîtrise du budget consacré à cette dépense.

*- Poursuivre la convention en 2015 avec l'Association pour la formation professionnelle des adultes (AFPA)*

Dans le cadre de l'accompagnement mené auprès des mineurs isolés étrangers confiés à l'aide sociale à l'enfance (ASE) de la Métropole, la formation est un enjeu fort pour leur insertion et leur régularisation sur le territoire. Les solutions de droit commun sont recherchées de manière prioritaire. Toutefois, leur âge, leurs difficultés d'expression et de compréhension constituent des freins qui nécessitent des réponses diversifiées et adaptées auxquelles l'Education nationale et les structures ASE ne peuvent répondre.

L'AFPA a mis en œuvre des formations organisées autour de modules dans un souci de parcours pour que chaque jeune élabore, consolide et réalise un projet professionnel. L'objectif est l'accès à une insertion rapide dès la majorité et dès l'obtention d'un statut autorisant le travail. En 2007, une première convention signait le début d'une collaboration permettant aux jeunes de bénéficier d'une formation pré-qualifiante puis qualifiante. La proposition d'un troisième avenant va permettre la poursuite de cette collaboration.

### 3 - Subventions aux Maisons des jeunes et de la culture (MJC) et aux centres sociaux

Parmi les différents dispositifs concourant aux missions de protection de l'enfance, les subventions accordées aux MJC et aux centres sociaux, font l'objet du présent projet de délibération.

Les centres sociaux et les MJC mettent en œuvre des actions de prévention en direction des enfants, des jeunes et des adolescents de 6 à 18 ans par le biais d'activités sportives, culturelles et de loisirs dans le cadre, notamment, de projets individuels ou collectifs pendant les périodes extra scolaires.

Pour ce qui concerne plus particulièrement les centres sociaux, les actions conduites sont destinées en priorité aux jeunes en difficulté sociale et/ou familiale, avec une attention particulière portée aux publics des quartiers défavorisés. Il s'agit également d'actions en direction des familles dans le cadre de l'accompagnement des liens parents-enfants.

Le soutien de la Métropole s'inscrit comme un complément ponctuel du financement des principaux financeurs de ces structures, que sont la CAF et les Communes. Il s'appuie sur des projets dont le contenu est directement en lien avec les compétences métropolitaines de la protection de l'enfance. Ce contenu est précisé dans le cadre de conventions qui garantissent le partenariat avec la Métropole.

Centres sociaux			
Libellé bénéficiaire	Objet de la demande	Subventions 2014 (en €)	Proposition 2015 (en €)
Centre social et socio culturel Les Taillis (Bron)	Actions de proximité jeunesse Actions de découverte culturelle pour les enfants et les jeunes Actions de soutien à la parentalité Actions de lutte contre le décrochage scolaire	30 500,00	29 000,00
Centre social familial de la Ferrandière (Villeurbanne)	Actions de prévention jeunesse Actions de soutien à la parentalité	18 000,00	17 000,00
Centre social Gérard Philippe (Bron)	Actions d'animation de proximité pour les enfants Actions de prévention pour les jeunes Projets intergénérationnels et mixité sociale et culturelle	19 500,00	18 500,00

Centre social et culturel de Grigny (Grigny)	Actions d'animation en direction des enfants, des jeunes et des familles, accompagnement de projets	11 200,00	10 500,00
Association pour la gestion des centres sociaux des Minguettes (Vénissieux)	Actions sportives, éducatives et de loisirs auprès des enfants Actions d'animation et de prévention pour les jeunes	46 400,00	44 000,00
Association des centres sociaux Oullins (Oullins)	Action de prévention enfance jeunesse contre les conduites à risques Actions culturelles et de loisirs auprès des jeunes et des familles Actions de soutien à la parentalité Actions intergénérationnelles et inter-quartiers	58 500,00	55 000,00
Associations des centres sociaux de Caluire et Cuire (Caluire et Cuire)	Animations de quartiers jeunesse Accompagnement à la scolarité des enfants et jeunes Ateliers intergénérationnels	23 500,00	22 000,00
centre social Michel Pache (Francheville)	Accueil de loisirs pour les enfants et les adolescents Soutien de projets individuels ou collectifs des jeunes Actions de soutien à la parentalité	24 000,00	22 500,00
Centre social Mermoz (Lyon 8°)	Actions socio-éducatives et de loisirs pour les jeunes Action de prévention jeunesse Animation de quartier familles	19 000,00	17 900,00
Association pour la gestion du centre social Moulin à Vent (Vénissieux)	Animation pour les enfants Actions d'animation et de prévention jeunesse en lien avec le collège Actions de soutien à la parentalité	17 000,00	15 900,00
Centre social et socioculturel de Gerland (Lyon 7°)	Accueil de loisirs pour les enfants et les adolescents et soutien à la parentalité	27 000,00	25 000,00
Centre d'animation Saint Jean (Villeurbanne)	Actions d'animation pour les enfants et les jeunes	46 400,00	43 000,00
Centre social et culturel Charpenne-Tonkin (Villeurbanne)	Actions éducatives et de prévention pour les jeunes	9 500,00	9 000,00
Centre social culturel Arc en Ciel (Saint Fons)	Actions d'animation pour les enfants Actions de proximité pour les adolescents Actions de soutien à la parentalité	13 000,00	12 300,00
Centre social de Champvert (Lyon 9°)	Actions de proximité en direction des enfants et des jeunes Actions de soutien à la parentalité	37 000,00	35 000,00
Association pour la gestion du centre social de Cusset (Villeurbanne)	Actions pédagogiques et de prévention des adolescents Actions de soutien à la parentalité	8 000,00	7 500,00
Centre social de la Berthaudière (Décines Charpieu)	Actions de loisirs et éducatives auprès des enfants, des jeunes et des familles Actions de soutien à la parentalité	21 700,00	21 000,00



Centre socio culturel l'Olivier (Saint Priest)	Animations de loisirs et éducatives pour les enfants et les jeunes Accompagnement des familles	18 300,00	17 000,00
Centre social de Parilly (Vénisieux)	Actions de prévention précoce Actions d'animation autour de la parentalité en direction des enfants et des familles	16 150,00	15 200,00
Centre social Duchère Plateau (Lyon 9°)	Actions d'animations culturelles, de loisirs et éducatives auprès des jeunes Actions de soutien à la parentalité	42 000,00	39 600,00
Centre social du Grand Vire (Vaulx en Velin)	Accueil de loisirs et périscolaires auprès des enfants et des jeunes Animation jeunesse Accompagnement à la scolarité	30 500,00	28 800,00
Centre socio culturel du Point du Jour (Lyon 5°)	Actions de prévention jeunes Actions de soutien à la parentalité	18 525,00	17 500,00
Centre social et culturel des Barolles (Saint Genis Laval)	Actions péri et extra scolaires pour les enfants et les jeunes, lieu d'accueil pour les parents et les enfants Actions de soutien à la parentalité	10 300,00	10 000,00
Centre social et culturel Jean et Joséphine Peyri (Vaulx en Velin)	Accompagnement social des jeunes et familles en précarité dans un territoire en mutation	30 500,00	28 000,00
Centre social de L'Orangerie (Tassin la Demi Lune)	Actions de prévention à la santé en direction des enfants Actions de prévention jeunes et soutien à la parentalité	8 000,00	7 500,00
Centre social Georges Levy (Vaulx en Velin)	Accompagnement social des jeunes vers l'autonomie et le mieux vivre ensemble Actions de soutien à la parentalité	50 000,00	47 000,00
Association pour la gestion du centre social Laënnec (Lyon 8°)	Actions d'accueil, d'animation Actions de prévention précoce Actions de soutien à la parentalité	1 900,00	1 800,00
Association pour la gestion du centre social de Saint Rambert (Lyon 9°)	Actions de loisirs et éducatives pour les enfants et les jeunes Actions de soutien à la parentalité	15 818,00	14 900,00
Centre social Sauvegarde (Lyon 9°)	Actions éducatives et de loisirs en direction des enfants et des jeunes Actions de prévention pour les jeunes Actions de soutien à la parentalité	13 720,00	12 900,00
Centres sociaux de Givors (Givors)	Action de prévention et de loisirs pour les enfants et les jeunes Actions de soutien à la parentalité	50 500,00	47 600,00
Association de gestion du centre social et culturel Pierrette Augier (Lyon 9°)	Accueil de loisirs pour les enfants et animation de proximité pour les jeunes Actions de soutien à la parentalité	19 000,00	18 000,00
Association de gestion du centre socio culturel la Carnière (Saint Priest)	Actions culturelles et de loisirs en direction des jeunes et des familles Actions de soutien à la parentalité	10 450,00	9 800,00

Association des centres sociaux et culturels de Meyzieu (centres René Cassin, Fora Tristan et Jean Rostand) (Meyzieu)	Actions d'animation de proximité et de prévention auprès des enfants, des jeunes et des familles Actions de soutien à la parentalité	29 450,00	27 700,00
Centres sociaux et culturels de La Mulatière (La Mulatière)	Accueil de loisirs pour les enfants, les jeunes et les familles Actions d'animation et de prévention jeunes Actions de soutien à la parentalité	32 640,00	31 000,00
Association de gestion des centres sociaux Dolto la Soie-Montabert (Décines Charpieu)	Accueil et accompagnement des enfants et des jeunes Actions de soutien à la parentalité	17 100,00	16 500,00
Centres sociaux fidésiens (centres sociaux de la Gravière et du Neyrard) (Sainte Foy lès Lyon)	Animation de proximité pour l'espace jeunes Activités culturelles, éducatives et de loisirs pour les jeunes Action de soutien à la parentalité	1 900,00	1 700,00
Association de gestion du centre social Bonnefoi (Lyon 3°)	Pôle accès aux droits	1 900,00	1 700,00
Association pour l'animation et la gestion des centres sociaux de la Croix-Rousse Pernon (Lyon 4°)	Actions éducatives et de loisirs pour les enfants Actions de prévention jeunesse Actions de soutien à la parentalité	14 200,00	13 500,00
Association pour l'animation et la gestion des centres sociaux de la Croix-Rousse Grand'Cote (Lyon 1er)	Actions d'animation et de prévention jeunesse	32 000,00	30 000,00
Association des centres sociaux de Rillieux la Pape (Rillieux la Pape)	Animation socio-éducative auprès des enfants Actions linguistiques et sociales Accompagnement des familles et habitants en difficultés	36 800,00	35 000,00
Association de gestion du centre social des Buers (Villeurbanne)	Actions d'animation et de prévention Actions de soutien à la parentalité	37 000,00	35 000,00
Centre social Saint Just (Lyon 5°)	Actions de prévention, éducative et d'accompagnement à la fonction parentale des enfants, des jeunes et des familles	6 000,00	5 600,00
Centre social Louis Braille (Saint Priest)	Actions de proximité et de prévention auprès des enfants, des jeunes et des familles	21 400,00	20 200,00
Association de gestion des centres sociaux des Etats Unis Langlet Santy (Lyon 8°)	Actions éducatives, sociales et culturelles en direction des enfants et des jeunes Actions de soutien à la parentalité	14 250,00	13 500,00
Centre social Graine de Vie (Pierre Bénite)	Actions autour de la santé et de l'éducation : réseau et soutien	7 800,00	7 500,00
Centre social le Kiosque et l'Arche (Ecully)	Animation et accueil de loisirs en direction des enfants et des jeunes Accompagnement des projets adolescents Actions de soutien à la parentalité	38 737,00	36 000,00
Maison sociale Cyprian les Brosses (Villeurbanne)	Actions de prévention et de loisirs enfants et jeunes Actions de soutien à la parentalité	26 600,00	26 000,00

Centre social quartier Vitalité (Lyon 1er)	Actions éducatives, de loisirs et de prévention jeunesse	13 000,00	12 300,00
Maison de quartier des Brosses-Commune de Villeurbanne (Villeurbanne)	Soutien aux temps libre des jeunes	8 075,00	7 590,00
Totaux		<b>1 104 715,00</b>	<b>1 041 490,00</b>

<b>MAISONS DES JEUNES ET DE LA CULTURE (MJC)</b>			
Libellé bénéficiaire	Objet de la demande	Subvention 2014 (en €)	Proposition 2015 (en €)
MJC de Vaulx en Velin (Vaulx en Velin)	Activités hebdomadaires de loisirs Accueil de loisirs	13 000,00	12 200,00
MJC Jean Macé (Lyon 7°)	Action de prévention auprès des jeunes Actions de soutien à la parentalité	4 850,00	4 500,00
MJC Espace jeunes 6° (Lyon 6°)	Activités culturelles, sportives et de loisirs pour les enfants et les adolescents Actions de soutien à la parentalité	4 000,00	3 700,00
MJC Jean Cocteau (Saint Priest)	Parcours artistiques jeunes, parcours culturels et espace jeunesse	5 000,00	4 500,00
MJC d'Oullins (Oullins)	Accompagnement des pratiques artistiques et culturelles des jeunes et soutien des projets et des lieux artistiques	8 000,00	7 500,00
MJC de Villeurbanne (Villeurbanne)	Animation jeunesse de proximité	2 000,00	1 900,00
MJC Lyon Monplaisir (Lyon 8°)	Animation de proximité et accueil de loisirs pour les enfants et les jeunes Action de soutien à la parentalité	11 400,00	10 700,00
MJC de Ménival (Lyon 5°)	Accueil et animation de loisirs pour les enfants et les jeunes dont des enfants porteurs de handicap	9 250,00	8 700,00
MJC Maison pour tous, salle des Rancy (Lyon 3°)	Espace enfance jeunesse Actions de soutien à la parentalité	27 000,00	25 500,00
MJC Presqu'île Confluence (Lyon 2°)	Développement des projets Jardogones et du Forum jeunes	12 000,00	11 300,00
MJC O Totem (Rillieux la Pape)	Accueil spécifique de jeunes filles adolescentes de 13 à 18 ans dans un objectif de soutien aux projets et aux prises de responsabilités	4 000,00	3 700,00
MJC de Pierre Bénite (Pierre Bénite)	Activités périscolaires en direction des jeunes	5 510,00	5 200,00
MJC du Vieux Lyon (Lyon 5°)	Accueil de loisirs en direction des enfants et adolescents et ateliers hebdomadaires et des temps de rencontres intergénérationnels	3 000,00	2 800,00
MJC de Fontaines Saint Martin (Fontaines Saint Martin)	Accueil culturel et de loisirs. Action de prévention jeunesse.	1 000,00	900,00
MJC La Duchère (Lyon 9°)	Actions éducatives permanentes en direction des jeunes	3 000,00	2 800,00
MJC Laënnec Mermoz (Lyon 8°)	Animation de proximité jeunes et espace parents enfants	2 000,00	1 900,00

MJC Montchat (Lyon 3°)	Activités de loisirs et de prévention pour les enfants et les adolescents Actions de soutien à la parentalité	4 750,00	4 400,00
MJC Espace Marcel Achard Sainte Foy lès Lyon (Sainte Foy lès Lyon)	Stages culturels et espace multi média pour les jeunes	7 500,00	7 000,00
MJC Saint Rambert l'Île Barbe Lyon 9°)	Accompagnement des pratiques culturelles auprès des jeunes de 11 à 17 ans et participation des familles du Vergoin dans le cadre d'ateliers	3 800,00	3 500,00
<b>Totaux</b>		<b>131 060,00</b>	<b>122 700,00</b>

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission développement solidaire et action sociale ;

#### DELIBERE

#### 1° - Approuve :

a) - l'attribution des subventions :

- d'un montant de 1 041 490 € au profit des centres sociaux telles que réparties ci-dessus,
- d'un montant de 122 700 € au profit des Maisons des jeunes et de la culture (MJC) telles que réparties ci-dessus,
- d'un montant de 70 000 € au profit de la Caisse d'allocations familiales pour le financement du dispositif Vacances famille solidarité,
- d'un montant de 6 000 € au profit de l'Association départementale du tourisme rural,
- d'un montant de 86 400 € au profit de la fondation AJD - Maurice Gounon pour le dispositif Camp vacances,
- d'un montant de 120 000 € au profit de la fondation AJD - Maurice Gounon pour le financement du dispositif cellule des activités de la prévention spécialisée,
- d'un montant de 28 500 € au profit de l'association Forum réfugiés/Cosi,
- d'un montant de 15 000 € au profit de l'association Unis-Cité,

b) - les conventions à passer pour l'année 2015 avec les centres sociaux, les MJC, la Caisse d'allocations familiales, l'Association départementale du tourisme rural, la fondation AJD - Maurice Gounon, l'association Forum réfugiés/Cosi, l'association Unis-Cité définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention ;

c) - les conventions de partenariats à passer avec Colin Maillard, l'Escale lyonnaise, l'Association pour la formation professionnelle des adultes.

2° - **Autorise** Monsieur le Président à signer lesdites conventions.

3° - **Les dépenses** de fonctionnement correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2015 - fonction 4212 :

- pour les centres sociaux : opération n° 0P35O3519A - compte 6574,
- pour les MJC : opération n° 0P35O3567A - compte 6574,
- pour la Caisse d'allocations familiales, l'Association départementale du tourisme rural, la Fondation AJD - Maurice Gounon, Forum réfugiés/Cosi et Unis-Cité : opération n° 0P35O3032A - compte 6574,
- pour la fondation AJD/dispositif cellule des activités de la prévention spécialisée : opération n° 0P35O3165A - compte 6574,

- pour Colin Maillard : opération n° 0P35O3487A - compte 6514,

- pour l'Escale lyonnaise et l'Association pour la formation professionnelle des adultes : opération n° 0P35O3573A - compte 6514.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 23 septembre 2015.**